

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 29 AVRIL 2019 PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 23 avril 2019 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, **le 29 avril 2019 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et, M. BRETON, J. DEBELLEMANIERE, M-F. MIALLET, et D. BARI, Adjoint Municipaux et, A. PAUFERT, M. KESSAB, D. PEAN, T. TEK, M-CH. PERROTIN, F. BERGELIN-YONNET, A. NOLY, I. FOUILLOT, D. JACQUIN, C. FRANZINI, M. BAUDRY, Ch. DEVAUX, H. NAJI, J-C. GULOT et M. PAQUIS, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. ROUSSELET (pouvoir D. PEAN), Adjoint Municipal et S. CHEVALIER (pouvoir M. BRETON), Conseiller Municipal.

Etait absente excusée mais non représentée : A-L FLETY, Conseillère Municipale

Etaient absents non excusés et non représentés : M. ALLIOT, V. MAILLARBAUX et A. LAMARCHE, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : A. NOLY

CM/2019/04/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, présente les excuses de **Matthieu ROUSSELET**, Adjoint Municipal et **Serge CHEVALIER**, et **Anne-Laure FLETY** Conseillers Municipaux.

et donne lecture des pouvoirs établi par :

- **Monsieur Matthieu ROUSSELET**
en faveur de **David PEAN**
- **Monsieur Serge CHEVALIER**
en faveur de **Marie BRETON**

CM/2019/04/02

COMPTE RENDU

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 25 mars 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte le compte rendu de la séance**

CM/2019/04/03

SECRETARE DE SEANCE

Sur proposition de **Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire**

■ **Madame Annick NOLY**

à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

Questions diverses : Monument aux morts (A. Noly)

CM/2019/04/04

AFFAIRES GENERALES

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA MAIRIE DE GRAY

Vu le rapport des observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes
Vu l'article L.243-8 du Code des juridictions financières,

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que par courrier du 29 mars 2019, la Chambre Régionale des Comptes a transmis à la mairie le rapport d'observations définitives sur la gestion de la mairie de Gray concernant les exercices 2012 et suivants. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Avant de débattre sur ce rapport, Martine Paquis indique à l'assemblée qu'il manque 5 pages au rapport, allant de la page 35 à 40.

Ch. Laurençot s'étonne et propose alors que les quelques pages manquantes soient imprimées et données de suite aux élus.

M. Paquis accepte et demande un petit instant pour en prendre connaissance.

Ch Laurençot propose alors de poursuivre l'ordre du jour du conseil et de revenir à cette délibération.

Après une suspension des débats pour lecture des pages manquantes, les élus prennent part à la délibération.

Ch. Laurençot prend la parole et explique que les recommandations qui manquent sont en page 6 du rapport mais qu'elles sont plus détaillées en pages 36 à 39, celles qui étaient manquantes.

Ch. Devaux constate que les recommandations reposent sur les remarques que l'Opposition avait formulées depuis 2014 (dotations de l'Etat, contrats aidés, ACTP...). L'élue évoque aussi le parc immobilier de la ville qui se dégrade.

D. Bari répond qu'il n'est pas si abîmé car des acquéreurs sont là.

Ch Laurençot revient sur le dossier du scolaire et du périscolaire qu'il estime très important car c'est la vie de la ville.

Ch. Devaux se réjouit aussi qu'un agent municipal se forme aux marchés publics.

J. Cl. Gulot se dit assez content car ce rapport montre qu'ils (l'Opposition) étaient dans le vrai depuis 2014 et que contrairement à ce qui a pu être dit, les élus de Gray Demain travaillaient la forme mais aussi le fond. Il conclut en disant que la majorité a pris en compte leurs remarques.

Ch. Laurençot déclare que si les élus ne s'unissent pas à l'heure actuelle, ce sera difficile. Le rapport rendu montre que tout au long de l'année 2018, les élus ont fait en sorte de lever les recommandations notamment au niveau des RH en prenant « les moins pires décisions ». Il confie que lors des pré-conseils, les élus de la majorité ne sont pas toujours d'accord. Il en profite pour remercier les services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***,

- **PREND ACTE** de la communication et du débat relatifs au rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la mairie de Gray concernant les exercices 2012 et suivants

CM/2019/04/05

AFFAIRES FINANCIERES
RESTAURATION TOITURE BASILIQUE NOTRE-DAME

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, informe l'assemblée que suite à la commission d'appel d'offres du vendredi 29 mars 2019, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour adopter les différents lots de ce marché. Mr Richard DUPLAT, Maître d'œuvre, a présenté le rapport d'analyse des offres.

Après concertation avec les membres de la commission, il a été décidé de retenir les offres suivantes :

- Lot n°01 attribué à l'entreprise TOITURE DE FRANCHE-COMTE pour un prix de 368 653.10€ HT.
- Lot n°02 attribué à l'entreprise TOITURE DE FRANCHE-COMTE pour un prix de 44 042.28€ HT.
- Lot n°03 attribué à l'entreprise SAS HORY MARCAIS pour un prix de 27 164.83€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux au taux maximum, auprès du Conseil Départemental, de la Région et de la DRAC.

Le plan de financement définitif se présente tel que :

	Montant en HT	%
Montant total de l'opération	500 000 €	100
Maitrise d'œuvre	17 000€	
Travaux	439 860.21€	
SPS	2328.75€	
8,88% aléas et imprévus	40 811,04€	
Co-financeurs sollicités		
Conseil Départemental	107 550€	21.51%
Conseil Régional (plafonné à 250 000€ HT de dépenses subventionnables)	50 000€	20%
DRAC	200 000€	40%
Autofinancement	142 450€	

L'avis de l'assemblée est sollicité

J. Cl. Gulot ironise en proposant que le groupe LVMH finance cette restauration...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***,

- **APPROUVE** l'avis de la commission MAPA et d'attribuer les lots aux entreprises précitées,
- **APPROUVE** le plan de financement définitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les services du Département de la Haute-Saône, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la DRAC pour l'obtention de subventions au taux maximum,

- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si les aides financières obtenues ne sont pas à la hauteur demandée,
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget général,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CM/2019/04/06

AFFAIRES FINANCIERES

BAIL A CONSTRUCTION SCI INDIA

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que le bail à construction, signé le 26 septembre 2000 concernant la parcelle cadastrée ZH 109 Prés de Rigny Fontaine pour 16a 11ca, est arrivé à expiration.

La vente peut avoir lieu comme le stipule l'acte de bail à construction, moyennant le prix de **0.15€** au profit de la SCI INDIA, preneur à bail à construction, demeurant à GRAY (70100).

L'avis de l'assemblée est sollicité

A. Noly demande des infos sur la SCI India.

Ch. Laurençot informe l'assemblée qu'il s'agit de Vannet-Delacroix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***

- **ACCEPTE** cette délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents s'y afférent.

CM/2019/04/07

AFFAIRES PETITE ENFANCE

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR MUTLI-ACCUEIL GRAY'NE D'EVEIL

Monsieur LAURENÇOT Christophe, Maire, informe l'assemblée que suite au contrôle effectué par la CAF en janvier dernier, un nouveau règlement intérieur de la structure multi-accueil Gray'ne d'éveil a été rédigé.

Il met en avant les points suivants :

- Les modalités de révision du contrat d'accueil en cours d'année,
- Le taux d'effort de 0.03% pour les familles avec 4 à 7 enfants et un taux de 0.02% pour les familles avec plus de 8 enfants,
- Une déduction dès le 1^{er} jour en cas d'hospitalisation, d'éviction et de fermeture de la structure,
- La sollicitation des avis d'imposition, en cas de non utilisation de CDAP (anciennement CAFPRO),
- L'application du prix plafond en cas de non communication des ressources,
- L'application d'une rétroactivité sur les tarifs, en cas de besoin,

- Pas de départ ou d'arrivée entre 10h et 11h15, et entre 11h30 et 15h, sauf à titre exceptionnel, notamment pour raison médicale. La possibilité de modifier le contrat à la hausse comme à la baisse, à la demande de la directrice ou des familles,
- La notion de congés aux familles,
- La modification des jours de carence en cas de maladie de l'enfant de 3 jours à 1 jour.
- Frais de dossier : un règlement de 30 € par famille et par an.

A noter que ce nouveau règlement intérieur sera distribué aux parents dès sa validation.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***

- **SUPPRIME** l'ancien règlement intérieur
- **ACCEPTÉ** le nouveau règlement intérieur de la structure Gray'ne d'éveil à compter du 1^{er} mai 2019.

CM/2019/04/08

AFFAIRES SPORTIVES
SUBVENTION ACHAT MINI-BUS – OMS

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que l'Office Municipal des Sports (OMS) va acheter un nouveau mini-bus destiné aux associations sportives grayloises.

Le président de l'OMS a sollicité une subvention exceptionnelle de la part de la Ville à hauteur de **7.000€**

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***

- **ACCEPTÉ** cette délibération
- **ALLOUE** une subvention de **7.000€** à l'Office Municipal des Sports pour l'achat d'un mini-bus au compte 20421

CM/2019/04/09

AFFAIRES SPORTIVES
SUBVENTION TOUR CYLISTE DE HAUTE SAONE 2019

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que la fédération Départementale de cyclisme a organisé les 12, 13 et 14 avril derniers le Tour de Haute Saône, avec un contre-la-montre, sur Gray le vendredi 12 avril en soirée.

Pour cette épreuve et compte tenu de l'organisation et du cahier des charges importants, le comité départemental a sollicité une subvention exceptionnelle à la mairie de Gray.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à ***l'unanimité***

- **ACCEPTÉ** cette délibération

- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de **2.000€** au comité départemental de cyclisme à l'occasion du Tour de Haute-Saône.

Question diverse

Monument aux morts

Annick Noly constate le manque de présence des élus du conseil aux différentes cérémonies patriotiques. Elle souhaiterait qu'ils soient plus présents.

CH. Laurençot rappelle que la prochaine cérémonie est celle du 8 mai et qu'elle aura lieu à 11h, place des Tilleuls.

La séance est levée à 19h20